

# Bases & nouveautés réglementaires en environnement industriel : la législation des ICPE

Mercredi 16 novembre 2022 de 9h à 17h30  
CCI47, 49 route d'Agen - 47310 Estillac

## FORMATION\*

Titre : Bases et nouveautés réglementaires en environnement industriel : la législation des ICPE

Objectifs :

- Comprendre pour l'appliquer la logique et l'articulation de la réglementation,
- Maîtriser les principaux textes et exigences réglementaires,
- Connaître le rôle de chacun des acteurs,
- Disposer de la compétence nécessaire pour comprendre et appliquer la réglementation.

Date / Horaires / Lieu :

Mercredi 16 novembre de 9h à 12h30 et de 14h00 à 17h30 dans les locaux de la CCI47, 49 route d'Agen - 47310 ESTILLAC (accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite)

Durée : 7 h

Intervenant :

Olivier BEINEIX, Consultant Expert HSE, RAMBOLL, Audits Santé, Sécurité et Environnement, accompagnement EHS des entreprises, formations—conférences EHS, transport de marchandises dangereuses

Public :

Responsable/Coordinateur/Animateur HSE ou Hygiène – Sécurité

Pré-requis : toute personne impliquée dans la gestion de l'environnement industriel de l'entreprise et souhaitant mieux connaître la réglementation applicable dans ce domaine

Moyens et méthodes pédagogiques :

La formation combinera des exposés théoriques, des méthodologies spécifiques et une étude de cas pratique

Tarif :

300 € H.T par personne pour les adhérents  
450 € H.T par personne pour les non-adhérents

\* *Détail complet en Page 3*

## PROGRAMME

- Le cadre législatif européen et français
- Les installations classées pour la protection de l'environnement
- La nomenclature des installations classées
- Les différents régimes de classement (D, DC, E, A) et procédures
- Les garanties financières
- Les installations IED
- Les installations Seveso
- Le droit d'antériorité
- Les principales prescriptions techniques applicables
- Les notions de changement notable et de modification substantielle
- Sanctions administratives et pénales



**GASCOGNE ENVIRONNEMENT**  
CCI47 : 49 route d'Agen - 47310 Estillac  
Tel : 05 53 77 10 88  
[ge@gascogne-environnement.fr](mailto:ge@gascogne-environnement.fr)  
[www.gascogne-environnement.fr](http://www.gascogne-environnement.fr)  
SIRET N° : 404 578 452 00017



# Bases & nouveautés réglementaires en environnement industriel : la législation des ICPE

Mercredi 16 novembre 2022 de 9h à 17h30  
CCI47, 49 route d'Agen - 47310 Estillac

## INSCRIPTION

Entreprise :

.....

Adresse ou cachet de l'entreprise :

Responsable formation de l'entreprise :

*la convention de formation sera adressée à ce contact*

.....

**Prise en charge de la formation par l'OPCO**

Si oui, coordonnées de l'OPCO :

*Si vous ne mentionnez pas d'OPCO, la facture de la formation sera directement adressée à l'entreprise.*

.....

.....

Stagiaire(s) Nom et Prénom :

.....

.....

**Recueil des besoins du stagiaire** (réponse indispensable pour adapter le contenu pédagogique de la formation à vos besoins) :

.....

.....

**BULLETIN A RETOURNER :**  
par e-mail à [ge@gascogne-environnement.fr](mailto:ge@gascogne-environnement.fr)

## TARIFS

	Adhérents 2022	Non-adhérent 2022
Nb de Stagiaires	.....	.....
Tarif HT par stagiaire	300,00 €	450,00 €
Total HT	.....	.....
TVA 20 %	.....	.....
<b>Total TTC</b>	.....	.....

Le déjeuner est offert par Gascogne Environnement (sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires)

Vous recevrez par mail la convention de formation professionnelle ainsi que la convocation pour le ou les stagiaire(s) accompagnée du Règlement Intérieur et de la charte de GASCOGNE ENVIRONNEMENT.

*Attention : toute annulation survenant une semaine avant la formation sera facturée.*



**GASCOGNE ENVIRONNEMENT**  
CCI47 : 49 route d'Agen - 47310 Estillac  
Tel : 05 53 77 10 88  
[ge@gascogne-environnement.fr](mailto:ge@gascogne-environnement.fr)  
[www.gascogne-environnement.fr](http://www.gascogne-environnement.fr)  
SIRET N° : 404 578 452 00017





Le Département Cœur du Sud-Ouest

# Bases & nouveautés réglementaires en environnement industriel : la législation des ICPE

**Mercredi 16 novembre 2022 de 9h à 17h30**  
**CCI47, 49 route d'Agen - 47310 Estillac**

## FORMATION - Détail complet



**Titre :** Bases & nouveautés réglementaires en environnement industriel : la législation des ICPE

**Objectifs :**

Comprendre pour l'appliquer la logique et l'articulation de la réglementation ; Maîtriser les principaux textes et exigences réglementaires ; Connaître le rôle de chacun des acteurs ; Disposer de la compétence nécessaire pour comprendre et appliquer la réglementation.

**-Date / Horaires / Lieu / Durée :**

Mercredi 16 novembre de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 dans les locaux de la CCI47, 49 Route d'Agen - 47310 Estillac. Le bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour toute spécificité personnelle liée à un handicap ou à un besoin particulier, veuillez nous contacter avant la formation aux coordonnées inscrites ci-dessous. Nous pourrions ainsi étudier ensemble comment adapter les modalités de notre formation afin que vous puissiez la suivre dans les meilleures conditions d'apprentissage possibles.

**Durée :** 7 h

**Tarif :** 300 € H.T par personne pour les adhérents / 450 € H.T par personne pour les non-adhérents

**Intervenant :**

Olivier BEINEIX, Consultant Expert HSE, RAMBOLL, Audits Santé, Sécurité et Environnement, accompagnement EHS des entreprises, formations—conférences EHS, transport de marchandises dangereuses

**Délais d'accès à la formation :**

Les inscriptions peuvent être prise jusqu'à 48 h avant le jour de la formation.

**Modalités de déroulement :**

formation en présentiel (nbre de stagiaires maximum prévu : 14)

**Contenu de la formation :**

Tout au long de la formation, le stagiaire va apprendre pour l'appliquer les bases et nouveautés réglementaires en environnement industriel.

**Moyens et méthodes pédagogiques :**

La formation combinera des exposés théoriques, des méthodologies spécifiques et une étude de cas pratique

**Moyens techniques :**

Une salle dimensionnée pour le nombre de stagiaires et le formateur et équipée d'un vidéoprojecteur, d'un paper board

Un support informatique au format « .pdf » reprenant tous les éléments abordés en cours de formation sera transmis aux participants ainsi que des supports papier permettant d'imager l'étude de cas

**Modalités d'évaluations :** un suivi qualitatif par l'évaluation

**Evaluation en cours de formation**

L'intervenant évalue au fil de la formation l'acquisition des connaissances et savoir-faire et l'atteinte des objectifs grâce à une méthode et des moyens pédagogiques favorisant la participation des stagiaires et l'interactivité du groupe.

**Evaluation des connaissances**

Les participants sont évalués sur la base d'une épreuve théorique (QCM) et/ou d'une épreuve pratique (étude de cas, mise en situation...). En cas de réussite à ces épreuves, les participants obtiennent une attestation d'acquis de connaissances ou une attestation de compétences.

**Pré-requis :** toute personne impliquée dans la gestion de l'environnement industriel de l'entreprise et souhaitant mieux connaître la réglementation applicable dans ce domaine

**Sanctions :** attestation individuelle de formation

**Public :** Responsable/Coordinateur/Animateur HSE ou Hygiène – Sécurité